



Déclaration liminaire - UNSA EDUCATION Comité Technique Académique du 22 mars 2013

Madame le Recteur,
Mesdames et messieurs les membres du comité technique académique,

I. Les députés viennent d'adopter cette semaine la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République. Leurs amendements ont enrichi le texte proposé par le gouvernement, confortant le socle commun et la liaison école/collège, ouvrant l'intervention dans les ESPÉ à l'ensemble des acteurs de l'Éducation, valorisant la promotion de la santé.

Tout en continuant à regretter que la loi soit essentiellement consacrée à l'École et non à l'Éducation, au sens large, l'UNSA EDUCATION se félicite de ce vote qui engage la Nation. Il replace l'Éducation comme la priorité, et apporte les moyens de sa refondation. En revanche, nous sommes déçus que la volonté politique ait manqué à la majorité pour supprimer les articles de la loi Carle qui imposent aux communes le financement – même hors de leurs communes - des écoles privées.

Pour autant, cette loi est une étape importante vers un modèle éducatif plus juste, plus accueillant et plus solidaire. La perspective d'une École bienveillante, qui tourne le dos à l'élitisme et à la concurrence, est ainsi ouverte.

Ce sont les personnels qui rendront concrète la Refondation de l'École. Celle-ci ne se fera pas sans prendre appui sur leur expertise ni sans leur mobilisation. Pour l'UNSA EDUCATION, après des années de stigmatisation, la reconnaissance de l'engagement de tous les professionnels de l'Éducation doit désormais passer des paroles aux actes.

II. Sur la question des rythmes scolaires, la prudence semble inciter la plupart des collectivités territoriales à reporter la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014. Cette attitude nous semble réaliste et raisonnable.

Nous prenons également acte de la réponse favorable du ministre de l'Education nationale à la demande du SE-UNSA notamment de mettre en place un comité de suivi de la réforme des rythmes. Ce comité rassemblera l'ensemble des acteurs concernés par la réussite du projet d'organisation de la semaine scolaire. Il était en effet indispensable qu'un lieu de concertation voit le jour ainsi que la mise en place des espaces nécessaires de dialogue pour les équipes qui vont être engagées dans la semaine de quatre jours et demi. Mais, pour l'UNSA-EDUCATION, ces comités ne doivent pas traiter des grandes lignes politiques concernant cette réforme, mais plutôt des difficultés précises et concrètes rencontrées dans les communes : ils doivent être le lieu où les protagonistes se rencontrent, ou les conflits se disent afin de trouver les issues les meilleures qui ne seront guidées que par l'intérêt des élèves. Pour assurer ce travail pratique d'étude de situations, il nous semble que l'échelon départemental serait plus judicieux. Si l'échelon académique devait être celui retenu, comptez sur nous pour apporter à la table de ce futur comité toutes les situations précises et problématiques que nous rencontrerons.

Pour finir sur ce sujet, nous demandons que la représentation syndicale se fasse sur la base des résultats électoraux et qu'il soit laissé aux fédérations le soin de désigner les personnes susceptibles d'y siéger. Nous souhaitons également connaître au plus vite les dates, et la périodicité qui rythmera cette instance régulatrice.

III. Dans un autre domaine, le 7 avril prochain, il sera demandé aux électeurs alsaciens de se prononcer sur la question suivante : "Approuvez-vous le projet de création d'une collectivité territoriale d'Alsace, par fusion du conseil régional d'Alsace, du conseil général du Bas-Rhin et du conseil général du Haut-Rhin ?" Nos adhérents, qui sont également des électeurs, s'interrogent sur les conséquences potentielles d'une fusion des trois collectivités concernées pour l'exercice de leurs métiers et de leurs missions. Aussi, l'UNSA a demandé aux présidents des conseils généraux et du conseil régional quels étaient leurs projets dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle au regard de leurs compétences réglementaires si le « OUI » devait l'emporter.

A ce jour, les réponses obtenues ne nous donnent pas entière satisfaction, notamment pour ce qui concerne des éventuelles modifications des relations entre les EPLE et les services compétents des collectivités.

Par contre, le souhait exprimé par les trois présidents des collectivités d'intégrer les assistantes sociales et les médecins scolaires dans la fonction publique territoriale et de développer le bilinguisme en demandant à l'État de pouvoir disposer de la compétence relative à l'adaptation de la politique d'enseignement dans les matières concernées dans le premier degré suscite une vive inquiétude de notre part. Nous sommes bien évidemment opposés à ces deux propositions.

En conséquence, au regard des divergences certaines que nous avons avec les trois présidents dans le domaine de l'éducation, des syndicats importants de notre fédération envisagent d'appeler à une consigne de vote négative à ce référendum. L'UNSA EDUCATION déterminera sa position officielle dans quelques jours.

IV. Enfin, nous tenons à saluer cette victoire intersyndicale que constitue l'annonce de l'abrogation du jour de carence dans la Fonction Publique, qui frappait injustement les collègues les plus modestes entraînant notamment des renoncements aux soins et, sur les lieux de travail, des risques de santé pour les autres personnels comme les usagers.

Nous nous félicitons également de cette victoire fédérale que représente le décontingement de l'accès au 8^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ainsi que l'abrogation de la décision du CTPA du 20 octobre 2010 relative à la retenue des indemnités pour absence prise en application du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités dans certaines situations de congés.

Malheureusement, nous ne pouvons que déplorer le gel du point d'indice pour la troisième année consécutive, une triste première depuis la libération !

Je vous remercie